

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 08/09/2026

Date d'affichage : 18/09/2026

L'an deux mil vingt six, le quinze septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica

VICO.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Sandrine HUSSON, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Philippe AMPOULIE, Mme Natasa MASSONI en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Création d'un terrain de football synthétique : Choix des attributaires du marché

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du projet de transformation d'un terrain de football enherbé en terrain de football synthétique, et suite à la finalisation du dossier de consultation d'entreprises, la commune a lancé le 23 Juin 2026 une procédure adaptée, en application des articles L.2123.1 et 2123-4 du code de la commande publique, avec une dévolution en 2 lots séparés.

Considérant que la date limite de remise des plis était fixée au 17 Juillet 2026,

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 Juin 2026 sur le profil d'acheteur de la commune par le biais de la plateforme marchespublics.eure.fr ainsi que dans un journal d'annonce légale

Vu le rapport d'analyses remis par la société VIC'OUEST, et l'avis de la commission ad hoc réunie le 18 Août 2026 qui propose de retenir :

- Pour le lot n°1, l'offre de l'entreprise ART-DAN sur sa variante traitement de sol + gazon PUR pour 936 854, 24 euros hors taxes.
- Pour le lot n°2, l'offre de l'entreprise NGE ENERGIES SOLUTIONS pour 129 831,36 euros hors taxes

En conséquence, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération est arrêté à 1 066 685,60 euros hors taxes, soit 1 280 022,72€ toutes taxes comprises.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 Voix Pour)

- **APPROUVE** la procédure adaptée avec une dévolution en 2 lots séparés ;

- **APPROUVE** l'attribution du lot n°1 à l'entreprise ART DAN pour son offre avec variante d'un montant de 936 854,24 euros hors taxes

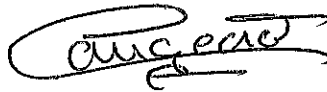
- **APPROUVE** l'attribution du lot n°2 à l'entreprise NGE ENERGIES SOLUTIONS pour son offre de base pour 129 831,36 euros hors taxes ;

- **APPROUVE** le coût total des travaux arrêté à 1 066 685,60 euros hors taxes pour
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, exécuter les marchés et à prendre toute décisions concernant l'exécution des modifications de contrats (avenants) et résiliation à venir.
- **PRECISE** que des crédits seront prévus au budget.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 18/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

